

Le conseil de l'Instruction publique du Nord-Ouest a en mains un instrument tout-à-fait qualifié pour cette besogne, puisque son Surintendant, dit le *Trifluvien*, est un franc-maçon de haute marque.

Renseignements

Le décret que nous avons publié récemment, autorisant l'usage des vases sacrés en aluminium pur et en bronze d'aluminium doré ou argenté, a été accordé en 1866, attentâ... *paupertate ecclesiarum ruralium*.... à la condition suivante: *si cuppae calicum et patenae in totâ superficie argento prius, et deinde auro in partibus a rubrica requisitis obducantur.*

Dans le cas où le Saint-Siège, sur la demande d'un évêque, accorderait la permission de célébrer avec des calices en aluminium, cette concession serait de celles dont on ne peut se servir sans le consentement de l'Ordinaire, à qui seul il appartient de juger si dans tel cas il y a réellement pauvreté, si le mélange des métaux est fait avec les conditions requises, etc.

La "Discipline du diocèse de Québec" dit: "La coupe du calice qui sert au saint sacrifice, doit être d'or ou d'argent, aussi bien que la patène: il est défendu dans ce diocèse d'user de ceux qui seraient de toute autre matière."

Quant au ciboire, il n'est pas requis que la coupe soit en argent; elle peut être en cuivre, en métal blanc, en aluminium, pourvu qu'elle soit dorée en dedans. Le cuivre est permis par un décret de 1868; le métal blanc et l'aluminium ont été introduits ici avec le consentement de l'Ordinaire.

Le czar et saint Antoine

L'empereur de Russie, bien que schismatique et chef des schismatiques, professe une dévotion spéciale à saint Antoine de Padoue. Entendant parler par un officier de sa cour, très dévot lui-même au saint Thaumaturge, des prodiges opérés par son intercession, le czar voulut se mettre sous la protection spéciale de ce saint de l'Eglise latine, et accepta avec empressement une médaille qu'il porte toujours sur lui. (1)

(1) Tribune de St Antoine de Padoue